

Message du Comité consultatif du Yukon sur les FFADA2S+

Détermination des priorités pour 2022

Il y a à peine 17 mois, nous nous réunissions pour prendre l'engagement de mettre fin à la violence envers les femmes autochtones et de collaborer pour mettre en œuvre les mesures énoncées dans le document *Changer la donne pour défendre la dignité et la justice : la Stratégie du Yukon sur les femmes, les filles et les personnes bispirituelles+ autochtones disparues et assassinées*. Depuis, le Comité consultatif du Yukon travaille sur un plan de mise en œuvre pour approfondir la Stratégie et guider son exécution. Nous avons appris que ce travail est plus complexe, exige plus de contributions et prendra plus de temps que prévu, car nous voulons faire les choses comme il faut.

Dans le cadre de ce travail, des priorités ont été mises au jour pour le Comité consultatif, et nous voulons vous en faire part. Ces priorités découlent de plusieurs points de discussion sur chacun des quatre chemins pour changer la donne de la Stratégie et ont un lien avec nombre des 31 mesures à prendre. **Les 10 éléments suivants représentent des points essentiels et ponctuels auxquels il faut s'attaquer dès maintenant.**

Commémoration : Cette année, nous savons que le Canada – et le territoire – continueront de surveiller la découverte de tombes anonymes sur les terrains des pensionnats. Vu ce travail, la mesure 1.2 portant sur la commémoration doit être une priorité. En particulier, du soutien doit être offert aux familles voulant assurer le retour d'êtres chers dans le respect des protocoles culturels de leur choix, notamment la restauration des sépultures, des clôtures et des stèles. Puisque nous savons que ce processus risque d'occasionner plusieurs épisodes de traumatisme, de colère et de tristesse ainsi que diverses réactions, nous devons prévoir des services de consultation et d'autres mesures de soutien culturellement adaptées.

Infrastructures et programmes axés sur le territoire : Nous savons que pour la population yukonaise, le territoire est associé à la guérison. Vu l'urgence sanitaire liée à la consommation de substances que nous connaissons, il y a toujours des discussions sur ce point. Il est urgent de mettre en place un éventail d'infrastructures et de programmes axés sur le territoire, notamment des camps communautaires flexibles et des centres de guérison culturellement adaptés plus permanents partout dans le territoire, selon la mesure 1.5.

DNUDPA : Le 21 juin 2021, la *Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones* est devenue une loi fédérale. Nous constatons que beaucoup de partenaires et de signataires prennent maintenant des engagements internes ou auprès de collaborateurs et de membres du public pour déterminer ce que cela peut vouloir dire pour le Yukon. Pour cette raison, envisager l'application de la DNUDPA dans le contexte des ententes définitives du Yukon, des autres traités modernes et des relations en constante évolution qui existent avec les gouvernements des Premières Nations qui ont signé des ententes, selon la mesure 1.8, est une priorité qui tombe à point nommé pour l'année à venir.

Évaluations de la sécurité communautaire, conception et mise en œuvre de plans de sécurité

communautaire : Nous avons vu de grands progrès pour ce qui est de la mise en œuvre de la mesure 2.1, qui doit demeurer une priorité. Les évaluations de la sécurité communautaire, ainsi que la conception et la mise en œuvre de plans de sécurité communautaire, sont en train de devenir des pratiques exemplaires au pays; redonnent aux communautés le contrôle de la sécurité de leur population; proposent une façon décolonisée de maintenir l'ordre; et peuvent fournir aux localités les outils dont elles ont besoin pour réaliser un réel changement.

Nous reconnaissons toutefois les limites de ces éléments, tant pour ce qui est du financement disponible que pour leur portée. Ils ne couvrent pas la totalité du spectre de la responsabilisation de l'agresseur, que l'on doit toujours garder à l'esprit si l'on veut défendre la dignité et la justice pour les femmes, les filles et les personnes bispirituelles+ autochtones.

Renforcement et amélioration des programmes d'intervention en cas d'agression sexuelle et de violence :

Nous savons que de nouveaux programmes ont été instaurés et devraient être étendus, comme l'équipe d'intervention en cas d'agression à caractère sexuel, mais il reste tout de même des lacunes majeures dans le soutien et les interventions en cas de violence. Nous reconnaissons la nécessité de mettre en place des mesures de soutien destinées aux victimes et chapeautées par des Autochtones, un système d'aide pour s'y retrouver dans le système de justice pénale, et des mécanismes de défense des intérêts des victimes. La mesure 2.5 doit être priorisée immédiatement, même si nous continuons à demander le changement à long terme des systèmes judiciaires, des procédures et du Code criminel afin de mieux défendre la dignité et la justice pour les victimes.

Projets d'extraction de ressources et de grandes infrastructures : Beaucoup de défenseurs et de chercheurs ont souligné les répercussions négatives des projets d'extraction de ressources et de grandes infrastructures sur les localités. Nous savons que des changements clés ont été apportés aux documents de décision récents de l'Office d'évaluation environnementale et socioéconomique du Yukon pour prévenir la violence sur les chantiers et lutter contre celle-ci. Nous reconnaissons que certaines entreprises privées veulent collaborer avec les organismes de femmes autochtones pour régler ce problème. Il faut faire de la mesure 3.4 une priorité pour atténuer les préjudices et bonifier les retombées des projets d'extraction de ressources et de grandes infrastructures. Pour ce faire, il faut notamment appliquer des politiques de tolérance zéro envers toutes les formes de racisme et de violence et des pratiques qui favorisent des milieux de travail sains et positifs pour les femmes, les filles et les personnes bispirituelles+ autochtones du Yukon.

Logements sûrs et vie à l'abri de la pauvreté : Il est primordial que chaque Yukonais et Yukonnaise ait un endroit sécuritaire et abordable qu'il considère son foyer, ce qui est particulièrement vrai pour les victimes de violence. Nous savons qu'il faut dès maintenant investir davantage dans tous les types de logements, des logements d'urgence aux logements permanents. Il nous faut immédiatement déterminer les besoins locaux en refuges d'urgence pour les victimes de violence sexiste, en logements de transition et en logements avec services de soutien permanents (mesure 3.6).

Organismes de femmes autochtones : Les organismes locaux ont une expertise unique dans les collectivités et joueront un rôle clé dans la mise en œuvre la Stratégie du Yukon sur les FFADA2S+. Conformément à la mesure 4.5, nous devons faire du financement durable à long terme aux organismes de femmes autochtones une priorité fondamentale pour que ces organismes puissent entreprendre le travail qui les attend.

Cadre de responsabilisation de la Stratégie du Yukon sur les FFADA2S+ : Nous sommes responsables des engagements personnels que nous prenons ainsi que de ceux envers nos partenaires, mais avant tout, nous sommes responsables envers les familles et les personnes survivantes qui parlent de leur expérience et militent pour le changement avec honnêteté, courage et intégrité. Nous devons donc, à court terme, élaborer un cadre de responsabilisation exhaustif (mesure 4.6) pour assurer la longévité et la durabilité de la Stratégie.

Fonds en fiducie pour les FFADA2S+ : Les membres de la famille et les survivants continueront d'avoir divers besoins urgents à combler en raison de la violence dont ils ont été victimes. Nous savons aussi que beaucoup de partenaires et contributeurs veulent trouver une façon d'aider sur le plan financier. C'est pourquoi nous exhortons les parties à commencer à travailler pour concrétiser la mesure 4.8 sur la création d'un fonds en fiducie pour les FFADA2S+.

Merci de votre engagement renouvelé à l'égard du travail urgent qui nous attend. Nous sommes impatients de collaborer avec vous dans les prochaines années.

